

Publié le 31/01/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-trois janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
16.01.2025
Date d'affichage
16.01.2025

Nombre de conseillers :
Présents 32
Titulaires 30
Suppléants 2
Pouvoirs 8
Votants 40

Quorum 23

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, MM. Jacques-Yves OUIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mmes Magali LONCLE, Laurence MAUREY, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Siegfried GLESSMER (suppléant de Henri LEHUGEUR), Daniel BUISSON, Mme Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Florence GUERIN (pouvoir à Gilbert GEMY), M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Marianne TURPIN (pouvoir à Lydie MAIGRET), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCC (pouvoir à Régine ENEE), Florence SERANDOUR (pouvoir à Didier LEMONNIER), MM. Michel CRUCHON, Stéphane AMILCAR (pouvoir à Philippe PESQUEREL), Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO (pouvoir à Daniel BUISSON), Christel POIROT (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER).

Absents: MM. Eric DUVAL, William HERFORT et Stéphane CASTEL.

Secrétaire de séance : Mme Alexandra LEPINAY

Délibération n° 2025 / 1**Objet : Administration générale - Installation des nouveaux élus communautaires**

Suite à l'intégration de la commune de Saint-Sylvain au 1^{er} janvier 2025, il convient d'installer les cinq nouveaux conseillers communautaires issus de la nouvelle composition de l'assemblée (trois pour Saint-Sylvain, un pour Cagny et un pour Moulst-Chicheboville).

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-24-021 du 11 novembre 2024 portant retrait de la commune de Saint-Sylvain de la communauté de communes de Cingal-Suisse Normande et adhésion de cette commune à la communauté de communes Val ès dunes,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-24-028 du 9 décembre 2024 fixant le nombre et la répartition des conseillers communautaires de la communauté de communes Val ès dunes à compter de l'adhésion de la commune de Saint-Sylvain,

Considérant l'intégration de la commune de Saint-Sylvain à la Communauté de communes Val ès dunes au 1^{er} janvier 2025,

Le Conseil communautaire prend acte de l'installation des conseillers communautaires supplémentaires suivants :

- Laurence MAUREY – Cagny
- Daniel BUISSON – Moulton-Chicheboville
- Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE et Céline LEGRIGEOIS – Saint-Sylvain

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Alexandra LEPINAY



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr